

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

#### **Arrêté du 26 mai 2009 modifiant l'arrêté du 19 octobre 2005 portant nomination à la Commission statutaire nationale compétente pour les praticiens hospitaliers**

NOR : SASH0930527A

La ministre de la santé et des sports,  
Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R. 6152-1 à R. 6152-99 et R. 6152-324 ;  
Vu l'arrêté du 24 septembre 2004 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de la Commission statutaire nationale compétente pour les praticiens hospitaliers ;  
Vu l'arrêté du 19 octobre 2005 portant nomination à la Commission statutaire nationale compétente pour les praticiens hospitaliers,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté du 19 octobre 2005 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

##### *Pharmaciens inspecteurs de santé publique*

Suppléant : M. Croze (Régis), pharmacien inspecteur régional de Languedoc-Roussillon en remplacement de M. Latcher (Gérard), pharmacien inspecteur régional de Languedoc-Roussillon.

#### Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins au ministère de la santé et des sports est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 26 mai 2009.

Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement de la directrice de l'hospitalisation  
et de l'organisation des soins :  
*La chef de service,*  
C. D'AUTUME